FICHE DESCRIPTIVE FORMATION

Astrée Faculté

référence
AF15

Appliquer la procédure de son entreprise dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux, celui du financement du terrorisme (LCB-FT), et du gel des avoirs (GDA).

Durée présentiel/distanciel : 180mn
Formation disponible en : présentiel – distanciel

Catégorie : Prévention et conformité
Éligible DDA : Oui

Public :

- Dirigeant
- Commerciaux
- Gestionnaire
- Juriste
- Responsable production

Prérequis : Aucun

Formation suivie en

Durée
180 min

Dates ou période
À définir

Horaires
À définir

Nombre de participants
Min 1 – Max 8

Modalités et délais d'accès :
Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

Lieu :
Dans les locaux d'Astrée Faculté ou dans les locaux du client, à définir

Formateur :
À définir parmi l'un de nos consultants / formateurs

Tarif : 990 € HT

Formation suivie en

Durée
180 min

Dates ou période
À définir

Horaires
À définir

Nombre de participants
Min 1 – Max 8

Modalités et délais d'accès :
Formation collective à distance sous la forme de :

- webinar participatif / Visio formation au moyen de l'outil TEAMS.
- Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

Lieu :
Formation à distance – webinar / vidéoconférence

Tarif : 990 € HT

Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ou réorienter les personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter au + 33 (0)1 46 10 43 80

Astrée Consultants, propriétaire de la marque Astrée Faculté, est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité «11 92 19 177 92 »
auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France.
67 avenue Pierre Grenier 92100 Boulogne Billancourt – Tel 33(0)1.46.10.43.80- SARL à capital variable NTI FR 55.752.545.285 – 752.545.285 RCS Nanterre – APE 7022Z SIRET 752.545.285.000.13

FICHE DESCRIPTIVE FORMATION

Astrée Faculté

Pas de e-learning pour cette formation

1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation est basée sur vos propres documents et notamment vos procédures LCB-FT et GDA. Nous formons vos collaborateurs à l'application de vos procédures telles que construites dans votre entreprise.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Maîtriser et mettre en œuvre les procédures internes LCB-FT et GDA de votre entreprise

2. Contenu

1. La LCB-FT

- Les exigences réglementaires applicables dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux (règlementation, autorités, assujettis, principales obligations)
- Votre dispositif comparé à la règlementation en vigueur
- Votre organisation
- Les procédures et modes opératoires associés aux régimes de vigilance
- Les autres obligations telles que : la vigilance constante, déclaration de soupçon, contrôle interne, conservation des documents, formation des collaborateurs…
- Les exigences spécifiques sur les PPE et les apporteurs

2. Le Gel des avoirs (GDA)

- Les exigences réglementaires applicables dans le domaine du gel de avoirs (définition, règlementation, autorités, assujettis, obligations)
- Votre dispositif comparé à la règlementation en vigueur
- Filtrer les clients des opérations
- Qualifier les risques potentiels
- Effectuer une déclaration d'homonymie ou informer le Trésor et bloquer l'opération

Astrée Consultants, propriétaire de la marque Astrée Faculté, est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité «11 92 19 177 92 »
auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France.
67 avenue Pierre Grenier 92100 Boulogne Billancourt – Tel 33(0)1.46.10.43.80- SARL à capital variable NTI FR 55.752.545.285 – 752.545.285 RCS Nanterre – APE 7022Z SIRET 752.545.285.000.13

3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestations de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

1. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexions et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

2. Éléments matériels

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par courriel à la fin de la formation

3. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.